

MARDI 9 DÉCEMBRE 2014

FAMILLE

T'as pas cent balles ?

Combien, et à quel âge, commencer à donner de l'argent à son enfant ? Une enquête a été menée dans toute l'Europe à ce sujet.

Dans une étude européenne parue début novembre sur l'argent de poche, les Français sont, juste après les Italiens, les deuxièmes plus « généreux donateurs » au profit de leurs enfants.

Cette étude Ipsos, menée pour ING dans treize pays européens en février et mars derniers auprès de plus de 12 000 familles, révèle que les enfants italiens, français et espagnols sont les mieux lotis en termes d'argent de poche. Dans l'Hexagone, le montant moyen versé par semaine est de 2 euros avant 5 ans, 5 euros entre 5 et 10 ans, 10 euros entre 10 et 15 ans et 20 euros au-delà.

Responsabilité et valeur de l'argent

Sans trop de surprise, à la question « Pourquoi donnez-vous de l'argent de poche à votre enfant ? » les deux raisons principales sont : « Apprendre à être responsable » et « Enseigner la valeur de l'argent ».

L'enquête révèle également que les parents qui ont eux-mêmes reçu de l'argent de poche enfant sont plus enclins à mettre de l'argent de côté et à épargner pour leur retraite que les



On peut donner à son enfant, même jeune des pièces, de temps en temps.

autres, et qu'ils sont très légèrement moins nombreux à découvrir. Quand donner de l'argent de poche ? Il n'y a pas de règle spécifique. On peut donner à son enfant, même jeune, des pièces de temps en temps, mais donner de l'argent régulièrement suppose cependant une certaine maturité. Entre 10 et 13 ans, selon l'enfant, cela paraît bien. À partir de 12 ans, on

peut en même temps faire de la pédagogie sur les moyens de paiement car les jeunes peuvent avoir, avec l'accord de leurs parents, une carte de retrait sur un livret d'épargne, comme le Livret A ou le Livret Jeunes. Avec ce type de carte, ils ne peuvent pas payer chez les commerçants, juste retirer de l'argent au distributeur de leur banque.

Les jeunes et l'épargne

Le taux d'épargne des Français est l'un des plus élevés d'Europe. Et pour les jeunes, il existe de nombreux supports de placement accessibles : le Livret A tout d'abord, détenu à plus de 93 % de la population, et le Livret Jeunes réservé aux 12/25 ans. Ils présentent l'avantage d'offrir un rendement, certes peu élevé, mais net d'impôt et de prélèvements sociaux. Toutefois, avant de se servir d'un compte en banque, il est nécessaire d'acquérir quelques notions élémentaires de calcul et de français. Quand les enfants vont recevoir un « relevé de compte » tous les mois s'il y a eu une opération (virement, retrait...), il vaudrait mieux qu'ils le comprennent !

Avec un livret d'épargne, ils vont ainsi pouvoir s'initier à la gestion de leurs projets personnels : ne pas tout dépenser tous les mois pour pouvoir réaliser par exemple un plus gros achat quelque temps plus tard.

Les grands-parents peuvent également participer

D'autres supports d'épargne existent : l'épargne logement (PEL et CEL), que les parents peuvent alimenter. Et également un contrat d'assurance vie, sur lequel il

convient d'ajouter un pacte adjoit, notamment lorsque les jeunes sont mineurs, afin de préciser notamment la période d'indisponibilité des fonds et les règles de gestion du contrat. Les grands-parents peuvent également y faire des versements, et notamment pour certains une donation, en bénéficiant des abattements fiscaux en vigueur (31 865 euros). Cela peut s'avérer une bonne solution pour leur constituer un petit pécule qui leur sera utile plus tard pour démarrer dans la vie (acheter une voiture, créer une entreprise, disposer d'un apport personnel pour un premier achat immobilier...)

Mais attention ! L'épargne mise sur ces supports d'épargne reste la propriété des enfants. Les parents en assurent la jouissance légale jusqu'aux 16 ans de l'enfant.

Sur le site www.lafinancepourtous.com, un espace est totalement dédié aux plus jeunes, avec divers jeux pédagogiques et des articles dédiés aux adolescents.



Je réagis !
www.lunion.com